

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 841

présenté par

Mme Valentin, Mme Bonnivard, Mme Genevard, M. Thiériot, M. Ferrara, M. Sermier,
Mme Dalloz, M. Leclerc, M. Descoeur, M. Brun, M. Le Fur et M. Boucard

ARTICLE 28

Supprimer les alinéas 47 et 48.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les fauteuils roulants sont des matériels qui s'usent rapidement. Leurs utilisateurs rencontrent des difficultés fréquentes : problèmes de revêtement sur les routes, chemins, trottoirs etc.

Il n'est donc pas admissible de traiter les personnes utilisatrices de tels matériels comme de simples consommateurs.

C'est pourquoi cet amendement vise à supprimer la mise en place d'un système de consigne pour les fauteuils roulants.